

A TOUS LES SYNDICATS DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC

# Les garanties de la Convention Collective du Caoutchouc sont en danger !

Scission dans la délégation patronale qui est divisée sur le sujet.

**L**es patrons des TPE et PME « UCAPLAST », ont eu le courage de faire une déclaration garantissant les acquis sociaux de la Convention Collective Nationale du Caoutchouc actuelle, comme base de négociation dans leur entreprise.

Ça n'a pas été le même discours des patrons du SNCP qui représentent les grandes entreprises par le nombre, mais certainement pas par les valeurs.

Dans une réponse abracadabrante du responsable du SNCP, qui essaie de contourner la question principale du courrier de la FNIC-CGT, les patrons des grandes entreprises sont dans l'attente des décrets d'application des ordonnances. Quand vous ne voulez pas assumer vos positions avec franchise, vous cherchez tous les subterfuges pour faire croire le contraire.

Lors de cette réunion, seuls des représentants d'une grande entreprise dont le siège est à Clermont, ont pris la parole.

**Ils ont accusé la CGT de vouloir faire peur aux salariés, en prenant l'exemple qu'il ne serait pas possible de supprimer une prime sans avoir d'accord majoritaire.**

Voici la réponse qui apporte la preuve de leur état d'esprit, sur l'application des ordonnances et la mise en danger de nos acquis sociaux dans notre Convention collective du Caoutchouc.

**Les signatures d'accords majoritaires sur des accords néfastes aux salariés tels que « les accords de flexibilité, de réactivité, de baisse des salaires » sous conditions du maintien de l'activité sont très souvent utilisés par le patronat.**

**Ça sera du chantage en tout genre pour obliger les salariés à accepter des reculs sociaux. Chantage à l'emploi, chantage aux salaires, chantage à l'organisation du travail...**

Toutes les organisations syndicales de salariés présentes (FO, CFDT et CFE/CGC) à cette réunion ont partagé le courrier de la FNIC-CGT en demandant le maintien des acquis sociaux.

**NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX, LA LUTTE POUR EXIGER LE MAINTIEN DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DOIT CONTINUER ET S'AMPLIFIER, COMME DANS LES BRANCHES DE LA CHIMIE ET PÉTROLE.**

Continuons de faire signer la motion pour le maintien de nos acquis dans les entreprises du Caoutchouc, et ce sans à avoir à les soumettre aux chantages des accords patronaux.

Cette motion doit être portée dans tous les collèges, toutes les catégories de salariés, car en termes d'acquis dans la Convention Collective Nationale, les plus grands avantages acquis et retranscrits sont pour les avenants « Collaborateurs et Cadres », que ça soit pour la prime d'ancienneté et surtout sur les garanties de compléments de salaires en cas de maladie qui sont beaucoup plus intéressants que pour les ouvriers.

**La Convention Collective Nationale du Caoutchouc, c'est l'affaire de TOUS.**

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 et Vendredi 8 décembre appel à la grève dans toutes les entreprises du Caoutchouc et on continue de faire signer la motion.**

**Préparons la lutte qui s'impose pour les salaires et qui est parfaitement compatible avec la lutte pour la Convention Collective Nationale.**

Voici les minimas garantis dans 12 entreprises du Caoutchouc et comme vous le constaterez, ce n'est certainement pas les plus grandes entreprises qui payent le mieux.

Des petites et moyennes entreprises ont des minimas plus élevés que des salaires réels, dans les plus grands manufacturiers.

<b>MINIMAS GARANTIS PAR ENTREPRISES</b>												
Coefficients	VP pour le calcul de la PA	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255
GRILLE FEDERALE	10,13	12,53	13,20	13,86	14,53	15,20	15,87	16,54	18,21	18,87	19,88	20,88
CONVENTION COLLECTIVE	6,25	9,86	9,92	9,97	10,02	10,07	10,12	10,17	10,30	10,35	10,43	10,51
APTAR BRECEY	6,25	0,00	0,00	0,00	12,71	13,22	13,47	13,75	14,13	16,27	19,98	21,10
APTAR GRANVILLEE	6,25	0,00	0,00	0,00	12,41	13,20	13,40	0,00	13,77	0,00	15,41	16,23
GOODYEAR		0,00	0,00	11,80	11,94	12,09	12,23	12,38	12,74	12,89	13,11	13,13
CONTINENTAL	8,42	0,00	10,74	11,20	11,67	11,88	12,32	12,56	0,00	13,77	14,47	15,17
SUMIRIKO	6,20	10,54	10,59	10,65	10,71	10,76	10,82	10,88	11,02	11,08	11,16	11,25
DUNLOP Montuçon	8,00	0,00	10,42	10,55	10,68	10,81	10,94	11,07	11,40	0,00	11,72	11,74
TRELLEBORG	8,16	0,00	0,00	10,46	10,72	10,93	11,28	10,23	11,57	12,11	12,92	13,72
BRIDGESTONE	6,25	10,35	10,41	10,46	10,52	10,57	10,63	10,68	10,61	10,87	10,95	11,03
PORGES	6,20	0,00	0,00	10,09	10,14	10,20	10,31	10,57	10,96	11,79	12,34	13,05
Paulstra Segré	8,10	0,00	0,00	9,96	10,26	10,57	10,89	11,22	11,72	12,07	12,75	13,61
TRISTONE	6,25	9,76	9,78	9,84	10,01	10,20	10,49	10,49	11,44	11,20	12,86	12,51
MICHELIN	8,16	0,00	0,00	9,88	9,93	9,98	10,03	10,09	11,15	0,00	12,45	13,71

Nous devons exiger le retour des richesses à ceux qui les créent et, arrêter de nous les faire piller pour les distribuer aux spéculateurs que sont les actionnaires.

**UNE PARITAIRE SALAIRE DE BRANCHE CAOUTCHOUC AURA LIEU LE 12 DÉCEMBRE  
SOYONS PRÊTS À PORTER NOS REVENDICATIONS.**

**Tous en grève le 8 décembre pour la Convention  
Nationale du Caoutchouc et les salaires !**